

Le titre restaurant ne doit pas être transformé en « titre caddie »



Le titre restaurant ne doit pas être transformé en « titre caddie »

Communiqué de l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) :

Alors même que l'extension des conditions d'utilisation du titre-restaurant à tout produit alimentaire doit s'arrêter au 31 décembre 2023, l'UMIH s'oppose formellement à toute nouvelle reconduction même temporaire de cette mesure.

Cette disposition exceptionnelle et temporaire a permis au secteur de la grande distribution de bénéficier d'un regain d'activité au détriment des restaurateurs. Ainsi, entre le 4^{ème} trimestre 2022 et le 2^{ème} trimestre 2023, la part de marché des grandes et moyennes surfaces a progressé de 4.9 points alors que celle des restaurateurs a reculé de 3.2 points sur la même période.

Aujourd'hui, moins d'un titre restaurant sur deux (43.3%) est dépensé dans un restaurant !

Cette mesure a entraîné un manque à gagner très important pour des milliers de restaurateurs qui ont besoin de cette activité pour le service du midi alors même qu'ils sont confrontés à une augmentation très importante de leurs coûts d'exploitations (matière première, masse salariale, énergie, remboursement PGE...).

Pour Franck Chaumes, président UMIH branche Restauration « cette mesure, même temporaire, est contraire à l'esprit du titre qui a toujours été d'assurer une aide au déjeuner des salariés » et de poursuivre « nous entendons bien les voix qui s'élèvent pour tenter d'utiliser le titre restaurant contre l'inflation mais c'est aux pouvoirs publics de proposer des dispositifs spécifiques avec par exemple, la création d'un chèque alimentaire pour améliorer le pouvoir d'achat des publics les plus défavorisés. »